



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, 23 octobre 2017

Au Conseil communal  
de et à  
1041 Bottens

**Préavis municipal n° 2017-08**  
*Relatif au*  
**Budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2018**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil Communal à adopter le budget 2018.

## 1. Généralité

Le budget 2018 continue de faire l'objet de restrictions, notamment dans les dépenses d'entretien, afin de tendre au mieux vers l'équilibre budgétaire. Toutefois, malgré les efforts entrepris, il présente un excédent de charges sur les revenus de **CHF 385'912.-**.

Comme pour l'année 2017, nous optons pour l'utilisation du fond de réserve créé en 1999 pour l'élimination des ordures qui nous permet d'équilibrer le chapitre 45 « ordures ménagères et déchetterie communale » sans avoir recours à l'impôt. Sans l'utilisation de ce fonds, le déficit aurait été aggravé de CHF 24'333.-

### Péréquation directe et facture sociale

Les acomptes 2018 pour la péréquation directe et la facture sociale ont été calculés sur les chiffres 2016 qui ont été l'objet d'impôts conjoncturels considérables (particulièrement l'impôt sur les successions et donation qui s'est élevé à CHF 150'776.-) et qui sont reversés à hauteur de 50% dans la facture sociale.

La simulation effectuée d'après les chiffres du budget 2018 montre un solde en notre faveur de CHF 13'000 pour la péréquation directe et CHF 70'000.- pour la facture sociale par rapport aux acomptes demandés. Sur conseil de la fiduciaire, le budget n'a pas été établi sur la base de cette simulation. En effet, les chiffres définitifs sont susceptibles d'évoluer et dépendent également des impôts perçus par l'ensemble des communes vaudoises (=couche solidarité) et d'autre part l'éventuel solde en notre faveur devra être décaissé en 2018 et ne sera récupéré qu'en 2019.

### Remarques préalables

- Le budget a été établi avec une population estimée à 1'320 personnes soit une augmentation de 60 personnes depuis le mois d'août 2017.
- L'amortissement du bâtiment du Cottin a été ramené à 30 ans conformément au préavis 2007-07 ce qui implique une augmentation des charges de CHF 31'451.- par rapport au budget 2017.

### Remarque importante

La compensation des excédents de charges par le biais de la réserve générale n'est pas une solution pérenne puisque ladite réserve sera presque épuisée après le bouclage des années 2017 et 2018.

## 2. Récapitulatif par dicastère

Dicastères	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Charges	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration communale	730 351	141 125	724 877	162 929	713 449	184 275
Finances	803 672	3 895 569	750 785	3 682 778	833 156	3 786 195
Domaines et bâtiments	552 518	391 880	517 471	402 905	618 018	417 117
Travaux	724 753	523 194	828 342	582 621	914 447	566 060
Instruction publique et cultes	827 820	450	797 760	450	697 465	63
Police	175 455	16 104	175 008	21 408	176 600	8 919
Sécurité sociale	1 154 053	0	1 058 848	0	1 009 494	0
Services industriels	135 520	135 520	123 523	1253 523	181686	181 686
	<b>5 103 842</b>	<b>5 103 842</b>	<b>4 976 614</b>	<b>4'976 614</b>	<b>5 254 552</b>	<b>5 254 552</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>385 912</b>		<b>291 105</b>		<b>119 992</b>	

## 3. Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement (=cash-flow ou capacité d'autofinancement) est la capacité à effectuer des investissements sans recourir à l'emprunt. La marge nette d'autofinancement résulte de la marge d'autofinancement retranchée des amortissements ordinaires. Pour mémoire, des finances saines, devraient présenter une marge nette d'autofinancement égale ou supérieure à zéro. En effet, elle est la capacité à supporter le coût des futurs investissements.

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Comptes de fonctionnement épurés <sup>1</sup>	4'420'172	4'531'023	4'263'085	4'522'422	4'316'255	4'847'645
<b>Marge d'autofinancement</b>		<b>110'851</b>		<b>259'337</b>		<b>531'390</b>
Amortissements comptables		-485'028		479'116		513'890
Marge nette d'autofinancement		-374'177		-219'779		17'500

La marge d'autofinancement calculée sans les domaines autofinancés (=financés par les taxes : déchets, épuration et eau) **s'élève à CHF -165'550.-** Cela signifie que nous devons « emprunter » pour payer les factures courantes des domaines financés par l'impôt.

## 4. Mouvement des fonds de réserve

Fond de réserve	Montant	Justificatif
Elimination des ordures (2800.06)	-24'334	Équilibrage chapitre 45
Épuration des eaux (2800.01)	59'917	Équilibrage chapitre 46
Réseau d'eau (2800.02)	-7'744	Équilibrage chapitre 81
Défense incendie (2800.03)	-16'104	Équilibrage chapitre 65
Fond de réserve général (2820.00)	-385'912	Équilibrage Comptes
<b>Total</b>	<b>-374'177</b>	

## 5. Ecart entre les budgets 2017 et 2018

Le taux moyen d'intérêt des emprunts s'élève désormais à 1% (1.46% en 2016) grâce au refinancement d'un important emprunt en mars. Les natures 322 (=intérêts) ne feront donc pas l'objet d'une explication particulière.

<sup>1</sup> Revenus et charges avec effet sur les liquidités.

## 1. Administration communale

C = Charges et R = Revenus

**Surligné** = participation à une charge cantonale ou à une association de commune

No compte		Différence	Explication
1001.300	+	6'000 C	Augmentation des frais du Conseil Communal inhérent à la tenue d'une séance supplémentaire et à une meilleure prise en compte des indemnités
1002.306	+	3'000 C	Formation continue de la Municipalité auparavant budgétisée sous le poste 1100.309
1100.301	+	9'848 C	Revalorisation et augmentation du taux d'activité de 3% d'un poste administratif pour un montant total de CHF 6'270.-
1100.303	-	31'206 C	La caisse de pension est désormais comptabilisée sous le compte 1100.304 et le compte AVS/AI/APG/AC et AF est tenu au net pour une meilleure visibilité des coûts effectivement à charge de la commune
1100.304	+	13'000 C	Voir commentaire ci-dessus
1100.305	-	6'830 C	Cette nature de compte est réservée aux assurances du personnel. C'est pourquoi, l'assurance juridique et RC sont désormais comptabilisées sous 1100.318.02
1100.318.01	-	7'268 C	Séparation de rubrique: les diverses assurances sont désormais comptabilisées sous 1100.318.02 pour une vision globale
1100.318.02	+	12'910 C	Assurance juridique, RC, ECA commune et assurance chose bâtiments
<b>1100.352.00</b>	+	3'398 C	Augmentation des coûts relatifs aux lignes du trafic régional
1100.436	-	24'757 R	Retenue AVS/AI/APG/AC et AF comptabilisé au net (voir remarque 1100.303)
1100.439	+	4'500 R	Le produit des annonceurs du journal contact était auparavant porté en déduction du coût du journal (compte 1100.310) ce qui ne respecte pas le principe comptable de non compensation. (correction effectuée lors du bouclage 2016)

## 2. Finances

No compte		Différence	Explication
2100.400.01	+	107'863 R	Augmentation liée à l'arrivée attendue de 60 nouveaux habitants. <i>Projection des recettes fiscales 2018 effectuée selon les recommandations du service des communes et du logement</i>
2100.400.02	+	6'095 R	Même remarque que compte 2100.400.01
2100.400.03	-	29'069 R	Le budget 2018 a été adapté aux chiffres définitifs 2016
2100.401.02	+	4'903 R	Le budget 2018 a été adapté aux chiffres définitifs 2016
2100.402	+	22'010 R	Augmentation de l'impôt foncier relative aux nouvelles constructions
2100.411	+	9'700 R	Loyer payé par Swisscom pour la location d'un emplacement pour la station de télécommunication
<b>2200.352</b>	+	50'387 R	La péréquation directe est calculée en fonction de la valeur du point d'impôt (valeur 40'580) et du nombre d'habitant (1'240) 2016.  Une simulation avec une valeur du point d'impôt 2018 de CHF 41'495 et une augmentation du nombre d'habitant à 1'320 donne un solde en notre faveur de près de CHF 13'000.- en raison de l'augmentation de la population. <b>Ainsi, le budget 2018 est potentiellement amélioré de CHF</b>

			<b>13'000.-</b>
			<i>Le nombre de point d'impôt payé à la péréquation s'élève à 18.80 (18.58 selon budget 2017)</i>
2200.452	-	4'192 R	La péréquation directe <u>nette</u> résulte du compte 2200.452 retranché du compte 220.352. Le compte 2200.452 est constitué du retour de la péréquation (population, solidarité et dépenses thématiques).
2300.480	+	94'807 R	Augmentation de l'excédent de charge. Les comptes sont équilibrés par un prélèvement sur le fond de réserve général
			<b>Le budget 2018 est déficitaire à hauteur de CHF 385'912.-</b>

### 3. Domaines et bâtiments

Nouveauté : Comptes xx.393 (imputations internes eau et épuration). Cette nature de compte charge les bâtiments du patrimoine financier ainsi que la salle polyvalente (grande consommatrice) et le collège des Lionceaux (pris en charge par l'ASIRE) de leur consommation en eau et épuration.

No compte		Différence	Explication
3100.301	+	4'814 C	Réorganisation de la gestion des espaces verts et terrains
3100.314	+	10'100 C	Adaptation des coûts de l'entretien des véhicules qui s'élève à CHF 10'000.-, prise en compte des coûts liés à l'entretien des arbres et des frais d'essence des véhicules. Le poste du budget 2017 inhérent aux dégâts des cultures de CHF 13'000.- a été remplacé au profit de la rénovation partielle des places de jeux pour un coût de CHF 10'000.-
3100.390	-	6'526 C	Affectation de l'employé communal à 30% au lieu de 40% suite à la réorganisation mentionnée ci-dessus
3200.309	+	6'200 C	Achat de bois à l'association intercommunale pour la « mise de bois ». Ces coûts étaient négligés dans les budgets précédents. (En 2016, ces frais ont été très peu élevés en raison de l'abattage des arbres pour la sécurisation du sentier du Talent et de l'Arzillier)
3200.314	-	9'000 C	Le budget 2017 comportait la réfection du chemin de l'Arzillier (effectuée en 2016)
3531.330	+	31'451 C	Amortissement sur 30 ans selon préavis 2007-07
3531.423	-	3'990 R	Diminution des loyers en raison de la baisse du taux de référence hypothécaire et à la demande de nos locataires
3532.314	-	6'000 C	Moins de frais d'entretien escomptés
3533.322	-	11'167 C	Adaptation des intérêts imputés au bâtiment du Pressoir. Pas d'intérêts sur le produit de la vente des actions de la Romande énergie (CHF 669'900.-). Intérêt sur les frais d'achat de la maison (CHF 202'000.-) et le solde des coûts de transformation (CHF 370'000)
3533.331	+	3'324 C	Amortissement des travaux déjà réalisés en 2017 sur 50 ans selon préavis 2010-07 et 2008-09. Pas d'amortissement sur le terrain
3540.314	+	6'690 C	Adaptation du budget : ramonage, indemnités concierge, entretien engins de gymnastique dont CHF 2'500.- de frais divers
3570.314	+	2'112 C	La location de la ligne de tir a été omise dans les budgets précédents
3580.311	+	3'500 C	Adaptation du budget par rapport aux comptes 2016. Les achats de matériel étaient auparavant en partie ventilés dans la nature 314 (frais d'entretien).
3580.312	-	3'570 C	Adaptation du budget par rapport à l'année précédente. La répartition des charges de chauffage entre la salle polyvalente et le collège des Lionceaux est effectuée selon le relevé des compteurs. Chiffres 2016 : 76.50 % à charge

			de la salle polyvalente (170 KW) et le solde à charge du collège des Lionceaux (30 KW).
3580.314	-	8'000 C	Moins de frais d'entretien escomptés
3580.427	-	7'798 R	La location payée par l'ASIRE correspond au total des charges à l'exception d'un amortissement du mobilier scolaire de CHF 6'466.- non pris en charge par l'ASIRE
3590.311	+	2'800 C	Aménagement d'une place de rangement fermée des tables d'extérieur.

#### 4. Travaux

No compte		Différence	Explication
4200.318	-	20'960 C	Baisse significative des coûts liés au plan général d'affectation, plus de coût relatif au PPA Carro
4300.331	-	27'342 C	Un compte regroupant des investissements (sur les routes et les éclairages) de 1999 à 2004 et de 2006 à 2007 est entièrement amorti. L'amortissement lié à la route de Froideville impactera le budget seulement à partir de 2019.
4500.314	-	21'896 C	Plus de frais relatifs à l'achat d'un container. Moins de frais liés au réaménagement du compacteur puisque celui-ci ne sera pas déplacé.
4500.318	+	27'000 C	Le budget 2017 n'était pas réaliste. Le budget 2018 tient compte de l'augmentation de la population et de la réouverture totale des déchets encombrants (=meilleur service à la population). Le budget 2018 correspond aux chiffres définitifs 2015 grâce à la diminution des coûts du transport des ordures désormais effectué par une entreprise locale.
4600.314	-	8'686 C	Afin de respecter les natures du plan comptable toutes les prestations de services sont budgétisées sous 4600.318 alors qu'elles étaient auparavant également présentes sous la nature 314 (entretien)
4600.318	+	6'037 C	Voir remarque ci-dessus
4600.381	-	54'325 C	Un excédent de revenus important était escompté pour l'année 2017 en raison des importantes taxes uniques liées aux nouvelles constructions
4600.434.02	-	70'000 C	Moins de taxes uniques attendues

#### 5. Instruction publique et cultes

No compte		Différence	Explication
5100.352	+	14'316 C	Augmentation de 589.40 à CHF 603.50 par habitant par rapport au budget 2017. En outre le budget 2017 se basait sur 1'303 habitants alors que le budget 2018 se base sur 1'320 habitants
5200.352	+	14'316 C	Voir remarque ci-dessus

#### 6. Police

No compte		Différence	Explication
6300.351	+	5'175 C	Pas de commentaire particulier
6500.352 <sup>2</sup>	-	5'034 C	Pas de commentaire particulier

#### 7. Sécurité sociale

<sup>2</sup> La défense contre l'incendie est autofinancée jusqu'à l'épuisement du fonds de réserve.

No compte		Différence	Explication
7100.399	+	8'300 C	Les mesures d'accompagnement en faveur des enfants et des personnes incontinentes sont désormais dument comptabilisées. En effet cette prestation doit être à la charge de l'impôt (=sécurité sociale) et non pas de la taxe (=service déchets).
7200.351.01	-	2'825 C	La facture sociale (péréquation indirecte) est composée de 15.12 points d'impôt et de la moitié des impôts conjoncturels. D'après le présent budget 2018, les impôts conjoncturels seront inférieurs à ceux de 2016 qui étaient exceptionnels. Ainsi un solde en notre faveur de CHF 70'000.- est attendu. <b>Comme pour le compte 2200.352 (péréquation directe), le budget 2018 est potentiellement amélioré de CHF 70'000.-</b>
7200.351.03	+	78'946 C	Augmentation des coûts de l'accueil de jour. L'ouverture de l'UAPE attendue en 2018 est comprise à hauteur de CHF 36'472.- (5'301 heures de garde à 6.88)

## 8. Services industriels

No compte		Différence	Explication
8100.311	+	11'000 C	Achat de 2 écofontaines
8100.312	+	-7'470 C	Le budget 2017 était surestimé. Le budget 2018 tient compte (par rapport au compte 2016) à l'achat de l'eau provenant de la source qui sera reprise par l'AIAE
8100.314	+	10'310 C	Adaptation du budget en prévision de différents frais d'entretien et d'imprévus (rupture de conduites : environ 4 par an (Fr. 2'500 par cas)
8100.435	+	7'175 R	Adaptation du budget aux chiffres 2016

## 6. Plan d'investissement

La Municipalité joint au présent préavis le plan d'investissement pour la période 2018-2021.

## 7. Proposition de la Municipalité

---

Le projet de budget des comptes de fonctionnement 2018 présente un excédent probable de charges (déficit) de **CHF 385'912.- francs** pour un total de dépenses de CHF 5'103'842.-

La Municipalité propose de compenser cet excédent probable de charges par un prélèvement sur le compte 2820.00 « Fond de réserve général » qui s'élevait à CHF 706'263.26 au 31.12.2016.

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

- vu le préavis municipal no 2017-8 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- ayant pris connaissance du rapport de la Commission des finances

### DECIDE

d'accepter le budget 2018 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité de Bottens  
Le Syndic Le Secrétaire



*(Handwritten signatures)*  
L. Imoberdorf P. Gerber

**Remarque :** Les budgets des associations intercommunales (ASIRE, AIAE, SDIS Haut-Talent et groupement forestier de la Menthue) sont disponibles sur demande auprès de notre administration

**Annexes :** -projet de budget 2018 des comptes de fonctionnement  
-formulaire officiel destiné au Département de l'Intérieur  
-plan d'investissement pour la période 2018-2021

Responsable du dossier : Laurent Imoberdorf

